



## AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-326

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-326**, intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux normes applicables aux casse-croûtes* ».

Ce règlement vise notamment à modifier le texte de l'article 8.2.6 du Règlement de zonage numéro 2009-151 de la Ville de Port-Cartier afin de détailler les normes relatives aux constructions et aux usages temporaires de type casse-croûte.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse [greffe@villeportcartier.com](mailto:greffe@villeportcartier.com), aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 19 mai 2021.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mai 2021.

La greffière,

M<sup>e</sup> Ariane Camiré